

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1006 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1006

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 septembre 1961

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro

30 septembre 1961

TEXTE INTÉGRAL

L'article 1er de la décision 1218 du 15 novembre 1960 du Chef du Territoire est supprimé et remplacé par le suivant: «Les consultations externes à l'Hôpital Peltier seront assurées comme suit : — Médecine générale et pédiatrie: Dr Laurent; — Chirurgie générale : Dr Aubert ; — Neuro-psychiatrie: Dr Laurent ; — O.R.L. ophtalmologie : Dr. Doiteau. La présente décision prend effet du jour de l'arrivée dans le Territoire de ces médecins.